



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/33

Séance publique du 6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six Octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 13
Absents : 5
Pouvoirs : 4
Votants : 17

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 30/09/2022

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Mickael HERVOUET, Silvère REMIGEREAU, Olivier ALBERTEAU, Guillaume POIRON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Dominique VALTON, Sophie RIDEAU, Sylvaine ALBERT, Régis HAMY, Romain RICHARD, Asuman GUNEY

Absents : Nathalie VOLPATO, Laetitia BORTOT, Samuel PITEL, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE

Pouvoirs : Nathalie VOLPATO à Romain RICHARD, Samuel PITEL à Sophie RIDEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN

Secrétaire de séance : Romain RICHARD

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CLISSON POUR L'UTILISATION DU SERVICE MULTI-ACCUEIL

Vu la délibération du conseil municipal de Clisson en date du 09 juin 2022

La commune de Clisson, propriétaire de la Maison de l'Enfance, sise esplanade de Klettgau, assure la gestion des services du multi-accueil « la Pit'chounerie ».

Cet espace est accessible aux enfants et leurs familles de plusieurs communes dont Saint Hilaire de Clisson aux mêmes conditions financières et d'accès que les enfants clissonnais.

Par délibération en date du 09 juin 2022, la commune de Clisson a acté le principe et les conditions de ce partenariat.

Aussi, chaque partie s'engage à :

Pour ce qui relève de la commune de Clisson

- ⇒ Accueillir et mettre à la disposition des enfants de Saint Hilaire de Clisson et de leurs familles le service du multi-accueil aux mêmes conditions financières et d'accès que les enfants clissonnais,
- ⇒ Inviter la commune en qualité de partenaire à la commission annuelle des places d'accueil contractuelles,
- ⇒ La gestion administrative reste du ressort de la commune de Clisson qui établit également le budget prévisionnel en début d'année et le compte de résultat fin mars.

Pour ce qui relève de la commune de Saint Hilaire de Clisson

- ⇒ La commune de Saint Hilaire de Clisson s'engage financièrement au fonctionnement du service et déléguer un représentant lors des commissions d'attribution des places d'accueil contractuelles

La convention est établie pour trois ans à compter de la date de signature et jusqu'au 1^{er} juin 2025.

La convention annexée précise l'ensemble des modalités.

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20221006-DE-2022-33-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention de partenariat avec la commune de Clisson pour l'utilisation du service multi-accueil,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et prendre les décisions afférentes et signer les documents inhérents,
- **DESIGNE** Catherine TAILLE-PERRAUD pour les commissions d'attribution des places d'accueil contractuelles,
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

